



Le Prevoyant

Organe Officiel de
L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIV.—No I.

OTTAWA, MAI 1908.

Abonnement: \$1.00 par an.

Les Conventions des Conseils de district.

En juin prochain, les Conseillers législatifs élus par les Conseils locaux se réuniront en convention à Cornwall, Joliette et Grand'Mère pour recevoir les rapports d'officiers et discuter les différentes questions qui leur seront soumises.

Nous ne devons pas nous cacher l'importance de cette première convention régulière depuis l'inauguration des conseils de district.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été pour ceux-ci une expérience salutaire. Elles ont servi sans doute à démontrer les avantages de ces corps subordonnés, les services qu'on peut en retirer et aussi les lacunes inévitables qui ont dû se glisser dans la préparation des lois qui les régissent. Nous avons parfaitement confiance dans le zèle et dans le jugement de nos sociétaires qui ont eu l'honneur d'être choisis conseillers législatifs et nous sommes convaincus qu'ils feront tous leurs efforts pour ajouter quelque chose au perfectionnement des conseils de district et pour envisager toutes les questions qui s'y rapportent au seul point de vue de l'intérêt général de l'association.

Nous ne croyons pas dépasser les limites permises en leur conseillant toutefois d'être prudents, de ne pas prendre de décision hâtive et de ne rien faire qui puisse, plus tard, être de nature à compromettre, même dans la mesure la plus minime, les progrès et l'avenir de notre belle société.

Nous souhaitons aussi que toutes les délibérations soient marquées au sceau de la courtoisie la plus parfaite et de la plus complète fraternité et que les conseillers législatifs, conscients de l'importance de leur mandat, réalisent les espérances que l'on fonde sur eux, par la sagesse de leurs décisions, autant que par le choix judicieux de leurs officiers. En ce faisant, ils mériteront amplement leur titre de législateurs.

R. C.